



Date : Mardi 12 octobre 2022

Heure : 19h

Lieu : local 4845 au 4^e étage (entrée par Marquette)

Compte-rendu

Étaient présents

| | | |
|---|--|---|
| Catherine Boucher Marilou Filiatreault Roselyn Dhani Mohamed Jelassi (virtuel) | Mélanie Gagné Julie Béland Kadiatou Barry Gérald Rousseau | Priscilla Houde Charlie Roy Justin Lee-Lamarre Éric Benoit |
|---|--|---|

Étaient absents

| | | |
|--|------------------|---|
| Aranzazu Maria Recalde Mohamed Ali Nahdi Frédéric Pageau | Marie-Ève Barjou | Représentant Hôte-Maison** Représentant CAFLA** ** Attendent d'être officiellement nommés par les membres du CÉ |
|--|------------------|---|

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
Proposé par : M. Jelassi
Secondé par : Marilou Filiatreault
2. Nomination d'un(e) secrétaire
Mme Béland
3. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022
Proposé par : Marilou Filiatreault
Secondé par : M. Jelassi
4. Élection de la présidence et vice-présidence du CÉ
Description des tâches de chaque rôle par M Benoît
Il est proposé de reporter le point au prochain CÉ à l'unanimité.
(Mme Filiatreault se propose si personne d'autre veut le poste.)
5. Nomination des représentants de la communauté



L'Hôte-Maison et CAFLA sont acceptés sur notre CÉ

6. Proposition de règles de régie interne 2022-2023 (document en annexe)

M Benoît propose qu'on utilise le document proposé par le CSSDM plutôt que celui maison qui était utilisé avant. Il nous présente les grandes lignes. Quelques définitions, la composition (7 membres parents sont enregistrés, 2 élèves du 2^e cycle) Les membres de la communauté voté par les membres du CÉ.

Il y a une formation à suivre et un formulaire à remplir afin de confirmer que la formation est faite.

M. Benoît n'a pas le droit de vote.

Les parents sont élus pour deux ans.

Si un parent quitte, le poste vacant sera comblé par quelqu'un élu par les parents du CÉ pour terminer le mandat. Le poste ira en élection à l'AGA suivante et sera d'une durée d'un an. Tous les autres représentants sont élus pour un an.

Le président du CÉ est voté pour un an.

Tous les documents (ODJ, comptes-rendus, dates de CÉ) seront archivés sur le site web de l'école. Ils doivent être public.

Nous devons avoir quorum pour que la rencontre du CÉ puisse avoir lieu. Nous décidons qu'après 20 minutes, si nous n'avons pas quorum, la rencontre n'aura pas lieu.

Il doit y avoir au moins 5 réunions de CÉ par année. M. Benoît en prévoit 8 pour cette année.

La convocation, l'ordre du jour et le compte-rendu de la réunion précédente seront envoyés 5 jours avant la réunion.

Il est approuvé que les réunions débuteront à 19h et se termineront à 21h. Il sera possible de dépasser de 15 minutes, au besoin, si les membres du CÉ votent en ce sens lors d'une rencontre.

Séances à distance : Il serait possible de faire les rencontres d'hiver (janvier, février et mars) en virtuel mais les autres en présentiel. Il serait possible pour quelqu'un qui aurait un empêchement exceptionnel d'être en ligne en le prévoyant d'avance.

Huis clos pourrait être demandé exceptionnellement si nécessaire. Demandé au gens du public de quitter le temps de la discussion.

La prépondérance est vraiment utilisée en cas exceptionnel. Les membres du CÉ expriment



vouloir favoriser les échanges dans le respect des points de vue avant d'en arriver à l'utilisation du vote prépondérant.

Un ajout au document est proposé par M. Benoît concernant la possibilité d'utiliser le vote électronique des membres du CÉ afin d'obtenir l'approbation dans le cas de propositions de sorties scolaires qui exigeraient une approbation rapide ne pouvant attendre la tenue de la séance suivante du CÉ. Il est possible de faire voter les membres électroniquement. (en utilisant un Forms).

Si un membre du CÉ ne se présente pas plusieurs fois, il faut discuter pour vérifier ses disponibilités.

Les achats préautorisés sont remboursés sur présentation des factures. Le CÉ dispose d'un budget de 400\$.

Si un membre veut modifier une règle de régie interne, il doit déposer sa proposition à la présidence du CÉ au moins 7 jours avant la prochaine rencontre du CÉ.

7. Dénonciation d'intérêts (**document PDF à remplir en annexe**)

Les membres du CÉ doivent signer qu'ils ne sont pas en conflit d'intérêt avec les sujets discutés lors de la réunion. S'ils sont en conflit, ils doivent se retirer de la discussion.

8. Présentation du calendrier du CA (**document en annexe**)

Les membres du CÉ ont les documents.

9. Définition du calendrier des rencontres du CÉ 2022-2023

a. Proposition acceptée :

12 oct (CP 5oct)– 14 nov (CP 29 nov) – 19 déc (CP 13 déc) – 30 janv (CP31 janv)

6 mars (CP 28 mars) – 3 avril (CP 25 avril) – 1^{er} mai (CP 23 mai) – 5 juin (CP 13 juin)

10. Points et demandes des représentant les élèves

a. Présentation des élèves élus

Charlie Roy, sec 4

Justin Lee Lamarre, sec 4

Les membres du CÉ sont d'accord pour le 28 octobre (Proposition pas encore officielle puisqu'ils n'ont pas eu leur rencontre de conseil d'élèves)



- 50% organisme 50% à l'école ou 100% à l'école
- Maison hantée dans le local à côté de la café
- Musique dans le Hall
- Profs qui participent à un Kahoot à la 4^e
- 1\$ déguisement
- 2\$ civil
- Gratuit en uniforme

11. Points et demandes de la direction

- a. Acte d'établissement et PTRDI (**document en annexe**)
 - i. Lien direct: [Carte interactive](#)
 - ii. Compléter le formulaire de consultation collectivement

Territoire 5 : Petite-Patrie et Rosemont Ouest

Rues limitrophes (approximativement) - Christophe-Colomb / Beaubien / voie ferrée / Pie IX. Seul le code postal permet de connaître précisément son école d'appartenance.

Capacité mentionnée de 1504 élèves, mais la capacité d'accueil repose davantage sur le nombre de groupes (et la capacité de faire vivre ses groupes en fonction de l'utilisation des locaux disponibles). Le nombre de groupes maximal estimé est d'environ 60.

Information complémentaire ajoutée après le CÉ : Il y a cette année 53 groupes pour un total de 1354 élèves. Il y a 1354 élèves cette année.

Il n'y a pas d'élèves extra-territoriaux, ils ont tous été retournés à leur école de quartier. Il n'y a pas de libre choix (partie colorée de la carte) au régulier de 1^{re} secondaire. Il y en a quelques-uns au PEI.

Cette année, il y a eu des élèves en libre choix qui ont été retournés dans leur école de quartier.

Dans l'acte d'établissement :

Emphytéose : les bâtiments du CSSDM sur un terrain de la ville.

Il y a aussi des locaux à usage commun.

Nous avons rempli le formulaire ensemble. Une demande a été faite afin d'obtenir une copie PDF des réponses inscrites par les membres du CÉ.

Fin de la réunion, les points suivants seront reportés à une rencontre ultérieure.



- b. Mise en branle de la démarche pour le renouvellement d'une entente avec un fournisseur d'uniforme scolaire
 - c. Présentation de la démarche du projet éducatif
 - i. Projet éducatif 2019-2023
 - ii. Projet éducatif 2023-2028
 - d. Adoption du plan de lutte à l'intimidation 2022-2023
 - e. Formation obligatoire aux membres du CÉ
 - i. La fait-on ensemble ? Si oui, quelle date ?
 - ii. La fait-on en asynchrone ? Si oui quelle est l'échéance (avant Noël ?)
 - f. Comment utilise-t-on le budget du CÉ cette année ?
 - g. Présentation du budget de l'école (fonds 6 selon les informations disponibles au moment de la rencontre)
12. Projets et demandes de sorties
- a.
13. Points et demandes du personnel enseignant
- a.
 - b.
14. Points et demandes du personnel professionnel
- a.
 - b.
15. Points et demandes des parents du CÉ
- a.
 - b.
16. Points et demandes de l'OPP
- a.
 - b.
17. Points et demandes du représentant au comité de parents
- a.



b.

18. Points et demandes des représentants de la communauté

a.

19. Points divers

a.

b.

c.

20. Questions du public

a.

b.

c.

21. Levée de l'assemblée 21h14

Proposé par : Marilou Filiatreault

Secondé par : Catherine Boucher